

Le Conseil Pastoral de l'espace missionnaire

Il s'agit du conseil pastoral diocésain décentralisé, présidé par l'évêque même s'il n'est pas présent à toutes les rencontres. Une fois par an, l'évêque rassemble des délégués de chaque conseil pastoral.

Canon 511 – Dans chaque diocèse, dans la mesure où les circonstances pastorales le suggèrent, sera constitué le conseil pastoral auquel il revient sous l'autorité de l'Evêque d'étudier ce qui dans le diocèse touche l'activité pastorale, de l'évaluer et de proposer des conclusions pratiques.

Canon 512 – § 1. Le conseil pastoral se compose de fidèles qui soient en pleine communion avec l'Eglise catholique, tant clercs ou membres d'instituts de vie consacrée, que laïcs surtout ; ils sont désignés selon le mode fixé par l'Evêque diocésain.

§ 2. Les fidèles députés au conseil pastoral seront choisis de telle manière que par eux la portion tout entière du peuple de Dieu qui constitue le diocèse soit réellement représentée, compte tenu des diverses régions du diocèse, des conditions sociales et professionnelles et de la participation qu'individuellement ou collectivement ils ont à l'apostolat.

§ 3. Ne seront députés au conseil pastoral que des fidèles remarquables pour leur foi solide, leurs bonnes mœurs et leur prudence.

Canon 513 – § 1. Le conseil pastoral est constitué pour un temps selon les statuts établis par l'Evêque.

§ 2. Lorsque le siège devient vacant, le conseil pastoral disparaît.

Canon 514 – § 1. Il appartient à l'Evêque diocésain seul, selon les besoins de l'apostolat, de convoquer et de présider le conseil pastoral qui n'a que voix consultative ; c'est aussi à lui seul qu'il revient de publier ce qui a été traité au conseil.

§ 2. Le conseil pastoral sera convoqué au moins une fois par an.

I. Mission : mettre en œuvre le projet missionnaire diocésain

- Consolider la communauté « espace missionnaire »
- définir une vision pour l'espace missionnaire articulée à celle de l'Eglise diocésaine :
« Développer un réseau d'oasis pour accueillir de nouveaux croyants »
- aider à la réception du projet missionnaire
- Mettre en place la collaboration inter paroissiale et définir les actions, projets spécifiques à mettre en œuvre sur l'espace missionnaire, en tenant compte de la réalité du terrain, des forces vives, des priorités missionnaires
- Envisager, élaborer les moyens concrets pour la mise en œuvre des projets : qui ? quoi ?
quand ? comment ?

2. Composition

Entre 20 et 30 membres en assurant une large représentation des laïcs (au moins les 2/3 des membres).

2.1 Membres de droit :

- L'évêque préside ; il peut déléguer la présidence au vicaire épiscopal, modérateur ou curé-doyen.
- Le prêtre responsable de l'espace missionnaire établit l'ordre du jour avec un bureau et en informe l'évêque. Il anime le conseil (ou nomme un animateur).
- Les autres prêtres « in solidum », ou les curés.
- Un diacre de l'espace missionnaire
- Une religieuse
- La LeME assistante du modérateur ou curé/doyen
- Le délégué à la communication de l'espace missionnaire

2.2 Autres membres :

Chaque membre a un suppléant appelé par le prêtre responsable de chaque paroisse pour un mandat de 3 ans non renouvelable.

Entre 1 ou 3 délégués pour chaque paroisse, selon le nombre de paroisses, en étant attentif :

- ↳ à la présence des jeunes générations et à la dimension intergénérationnelle
- ↳ à un équilibre entre pôle urbain et ruralité
- ↳ à la représentativité de la réalité socio- économique et professionnelle de l'espace missionnaire
- ↳ à l'équilibre entre hommes et femmes

3. Organisation du travail

- Un bureau de 2 ou 3 personnes autour du prêtre responsable de l'espace missionnaire (appel, cooptation ou élection pour 3 ans).
- Il prépare et relit les sessions (ODJ – CR) et assure le suivi des décisions entre les rencontres. Il se réunit au moins une fois entre chaque rencontre du Conseil Pastoral.
- Un secrétaire de séance est désigné pour assurer le CR de chaque rencontre.

4. Rythme et format des rencontres

- Prévoir 3 rencontres dans l'année
- La rencontre se déroule au moins sur une demi-journée.
- La rencontre s'articule autour des 5 essentiels présentés dans le projet missionnaire « Prophètes de l'Espérance » :
 - la louange/adoration
 - la convivialité/fraternité
 - l'annonce missionnaire
 - le service du prochain
 - l'approfondissement de la foi
- Pour permettre un travail efficace, il peut être opportun de prévoir l'alternance de travaux de groupes et de temps en « plénière ».